



GESTION FINANCIÈRE ET FISCALITÉ DU TRAVAILLEUR AUTONOME

Pour les artistes en arts visuels et métiers d'art

Formation offerte en collaboration avec le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV)

Problématique visée

En tant que travailleur autonome, les artistes font face à la nécessité d'une saine gestion et pour ce, ils doivent acquérir et développer des compétences dans ce domaine. Ils doivent donc détenir des connaissances et des compétences de natures fiscales et comptables. Ainsi, cette formation vise à habiliter les artistes à gérer efficacement leur situation fiscale particulière en tant que travailleur autonome.

Objectif et contenu

L'objectif général de ce cours est de permettre aux participants de démystifier et de mieux comprendre les outils de base d'une bonne gestion financière et leurs obligations fiscales.

Voici quelques-uns des thèmes qui sont abordés au cours de cette formation :

- ✓ Examiner la notion de travail autonome
- ✓ La question de l'attente raisonnable de profit
- ✓ Les déductions pour dépenses en tant qu'artiste travailleur autonome
- ✓ Qu'arrive-t-il en cas de perte ?
- ✓ La déduction pour droits d'auteur
- ✓ Les dépenses d'atelier et dépenses d'atelier à domicile
- ✓ La comptabilisation des œuvres non vendues
- ✓ Les revenus en tant que travailleur autonome
- ✓ Les déductions sur les bourses, les subventions et les prix reçus en tant qu'artiste
- ✓ Les bulletins d'interprétation fiscaux

Résultats attendus

À la fin de cette formation, les participants pourront :

- ✓ Développer un système comptable de base afin de mettre de l'ordre dans leur gestion financière ;
- ✓ distinguer leurs sources de revenus ;
- ✓ identifier les déductions fiscales auxquelles ils ont droit dans le calcul de leurs revenus.

Moyens pédagogiques

- ✓ Exposés théoriques
- ✓ Notes de cours et exemples variés
- ✓ Mise en situation permettant de mettre immédiatement en application les notions enseignées

Formatrice

Depuis 2002, le RAAV retient les services d'une formatrice très compétente en fiscalité qui suit le dossier régulièrement pour une mise à jour constante de son expertise. Il s'agit de Madame Pascale Chèvrefils chargée de cours de comptabilité financière depuis 1996 à l'École des Hautes Études commerciales (HÉC) de Montréal. Madame Chèvrefils enseigne également la gestion comptable dans le cadre du programme de Diplôme d'Études Supérieures en gestion d'organismes culturels. Spécialiste du domaine de la fiscalité, sa clientèle est essentiellement constituée de travailleurs autonomes et de particuliers.

Dates et lieu: Les samedi et dimanche 24 et 25 octobre 2009, de 9 h à 17 h, à la salle de réunion des bureaux d'Arrimage, 2^e étage du Centre Récréatif de L'Étang-du-Nord

Coût d'inscription : 80 \$ pour les membres d'Arrimage
100 \$ pour les non-membres

Inscrivez-vous avant le 2 octobre.

Nombre de participants : maximum de 15 participants

Pour vous inscrire :

Sylvie Renaud, services aux membres
Arrimage, Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine
1-1349 chemin de La Vernière
L'Étang-du-Nord (Québec) G4T 3G1
Tél. : 418 986-3083 ♦ Téléc. : 418.986.4277
info@arrimage-im.qc.ca

Grâce au soutien financier d'Emploi-Québec, du MCCCCF, du CALQ et de la SODEC, Arrimage peut offrir, à des prix très avantageux, des activités de formation et de perfectionnement aux artistes et aux travailleurs culturels des Îles de la Madeleine.



Arrimage est membre du Conseil québécois des ressources humaines en culture